

Avis émis le : **19-01-2007**
Numéro du dossier : **A07-AC-02**

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 1^{er} étage
Bureau 1.150
Arrondissement :
Code postal : H2Y 3Y8
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Résidence Ignace-Bourget
Adresse : 12350, rue du Fort-Lorette
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial : Une partie de l'édifice est inclus dans l'aire de protection de l'église de la Visitation
- Municipal : Site du patrimoine du Sault-au-Récollet
- Fédéral :
Autre reconnaissance :

NATURE DES TRAVAUX

Remplacer les fenêtres actuelles, à l'intérieur des mêmes ouvertures, par des fenêtres d'aluminium fixes et à battants, fini gris anodisé clair ainsi qu'une partie du revêtement métallique. Les travaux sont concentrés sur la verrière à l'arrière du bâtiment.

AUTRES INSTANCES

Le comité consultatif d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville devra émettre une recommandation au conseil d'arrondissement

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable aux travaux proposés.



La présidente
Le 19 janvier 2007